

Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Annexe à la délibération du 20 février 2015



INTRODUCTION :

□ REFERENCE REGLEMENTAIRE

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires

□ DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Il a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. Une délibération prend acte de la tenue du débat sans avoir de caractère décisionnel

□ OBJECTIFS

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité,
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

□ CONTEXTE EUROPEEN

Depuis fin 2014 la zone euro renoue avec la croissance (+0,5% en variation trimestrielle au trimestre 1 suivi de +0,4% au trimestre 2), favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt.

La reprise s'est généralisée au trimestre 2 à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant de croissance négative.

L'Espagne connaît une très forte reprise tandis que l'Italie est enfin sortie de récession.

La reprise demeure en bonne voie pour l'année 2016 : la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays émergents, Chine en tête.

Toutefois, la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En outre des risques politiques principalement au Portugal, en Espagne et en Grèce pourraient resurgir, tandis que le conflit russo-ukrainien se poursuit.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations en moyenne au sein de la zone.

L'inflation de la zone euro n'atteindrait en moyenne que +0,1% en 2015, +1,1% en 2016 et 1,7% en 2017.

□ CONTEXTE NATIONAL

Après une année de stagnation (+0,2% en 2014), la croissance française a rebondi au trimestre 1 de 2015 (+0,7%) avant de marquer une pause au trimestre 2 (+0%).

En moyenne sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation.

L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute.

Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, le troisième trimestre devrait être caractérisé par un léger rebond (+0,4% selon nos prévisions suivi de +0,3% au T4).

L'important niveau de chômage, en hausse de mai à août selon incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé.

Plusieurs facteurs sont favorables :

- baisse du prix du pétrole,
- faible inflation,
- coût du crédit faible,
- baisse du déficit public ;

LES CHANGEMENTS AFFECTANT LES COLLECTIVITES POUR 2016 :

MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

L'action de maîtrise de la dépense concerne l'ensemble des administrations publiques (État, organismes divers d'administration centrale, administrations de sécurité sociale et collectivités locales). Cet effort de réduction s'appuie sur les décisions et réformes engagées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Les administrations publiques locales sont également mises à contribution avec des perspectives de baisse en 21 milliards d'euros sur 3 ans (2015-2017) dont 11 milliards pour les collectivités locales.

Le programme d'économies touchera également l'État à hauteur de 19 milliards et la protection sociale à hauteur de 20 milliards soit un total sur 3 ans de 50 milliards (collectivités / État / et protection sociale).

Ces économies doivent permettre de revenir à un déficit public raisonnable (3% du PIB), de dégager des marges de manœuvre pour financer la croissance des dépenses obligatoires, notamment les prestations sociales, qui connaissent une dynamique forte (aides personnalisées au logement, régimes spéciaux de retraite, allocation aux adultes handicapés), et pour accroître les moyens des secteurs classés comme prioritaires que sont notamment la justice, l'enseignement supérieur et la recherche.

TAUX D'INTÉRÊT : HAUSSE MODÉRÉE DES TAUX

Le financement du crédit se fait à hauteur de 1,8% à 2,4% pour 15 ans. Les conditions de financement des banques sont bonnes puisque les taux sont encore à un niveau très faible mais les marges sont importantes.

❑ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

Dotations de l'État aux collectivités :

- Après le gel en valeur, de 2011 à 2013 des dotations de l'État aux collectivités. La réduction des dotations aux collectivités de 1,5 milliards d'euros pour 2014. Il est prévu un plan d'économies de 11 milliards d'euros sur 3 ans affectant les collectivités. En 2016, la somme de 3,67 milliards d'euros d'économies est prévue.
- la dotation globale de fonctionnement (DGF) va diminuer en moyenne de **10% en 2016**.
- Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) demeure à l'abri des effets du gel. Et prendra en considération la hausse de la TVA . Le taux de compensation passe de 15,761 % à 16,404%.
- En matière de péréquation "verticale", pour soutenir les communes les moins favorisées, le projet de loi prévoit également une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), à hauteur respective de 180 et 117 millions d'euros
- L'état va diminuer également de 114 millions les allocations compensatrices sur les exonérations de taxes foncières et d'habitation

Péréquation des ressources fiscales des collectivités

Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à 1 milliard d'euros l'an prochain, soit une progression de 220 millions d'euros par rapport à 2015.

Mesures fiscales

Parmi les mesures fiscales de la loi de finances pour 2016, on retiendra la revalorisation forfaitaire de 1% des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales. Cette revalorisation est supérieure à l'inflation de 2015 et aux prévisions d'inflation de 2016.

La révision des valeurs locatives est reportée en 2017.

Autres mesures

- l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie dès 2015 ainsi qu'aux investissements dans le haut-débit à compter de 2016 ;
- la baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0,9 % de la masse salariale au lieu de 1 % ;
- les principes d'une nouvelle architecture de la DGF du bloc communal dont l'application n'est prévue qu'en 2017 ;
- la reconduction de l'augmentation de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) pour un montant de 200 M€
- un fonds d'aide à l'investissement local de 800 millions d'euros (dont les crédits de paiement s'élèvent pour l'instant à 150 M€ pour 2016),
- Reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires soit 90 euros par enfant,

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2015 :

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été comparé au compte de gestion de la trésorerie car celui-ci n'a pas encore émis.

Les dépenses de fonctionnement 2015:

Les dépenses de fonctionnement sont de **6 295 373 € en 2015** en baisse de 4% avec **6 572 395 € en 2014** et cela représente 923 euros par habitant.

Les dépenses de fonctionnement plus les intérêts de la dette s'élève à 6 773 311 euros

Les recettes de fonctionnement 2015 :

Les recettes de fonctionnement s'arrêtent à **7 204 376 €** contre **6 966 464 €** en 2014 soit une hausse de 3,4% et cela représente 1 056 euros par habitant.

La répartition des dépenses de fonctionnement 2015 :

6 295 373 euros

Les charges de gestion courante

1 632 957 euros soit -4% par rapport à 2014 : 1 702 403 euros

Des variations importantes sur 2015 sont constatées par rapport à 2014 :

- Eau – 12% (- 9 300 €)
- Electricité +12% (+ 25 000 €)
- Gaz -2,7% (- 5 900 €) : baisse du prix de gaz,
- Carburant -4% (- 1 200 €) : baisse du carburant,
- Alimentation - 20% (- 30 000 €) : baisse du prix d'achat du repas de restauration scolaire et imputation des dépenses au 6232 fêtes et cérémonies
- transport - 11% (- 8 200 €) : moins de journées familiales et nombre de bus limité,
- autres fournitures non stockées - 49% (- 28 000 €) : réalisation de moins de travaux,
- fournitures petits équipements - 58% (- 48 000 €) : réalisation de moins de travaux,
- fournitures de voiries - 43% (- 11 000 €) : réalisation de moins de travaux,
- vêtements de travail + 422% (+ 21 600 €, en 2014 dépenses de 4 875 euros) , un effort a été réalisé en terme de sécurité des agents : vêtements et équipements de protection individuels
- entretien et réparation sur voies et réseaux + 792% (+ 100 000 €)
- versement à des organismes de formation +165% (23 000 €) notamment pour les formations diplômantes des emplois avenir
- fêtes et cérémonies - 40% (- 38 000 €) : diminution liée aux prestations moindres ou non réalisées pour la kermesse, la culture, les réceptions diverses, la coopération internationale

Les frais de personnel 2015 ont augmenté de 0,60 % et s'arrêtent 3 740 914 euros contre 3 718 762 euros en 2014 et 3 331 960 euros en 2013

Cette augmentation limitée de 22 152 euros par rapport à 2014 est liée à plusieurs facteurs :

la hausse de 211 250 euros s'explique par les éléments suivants :

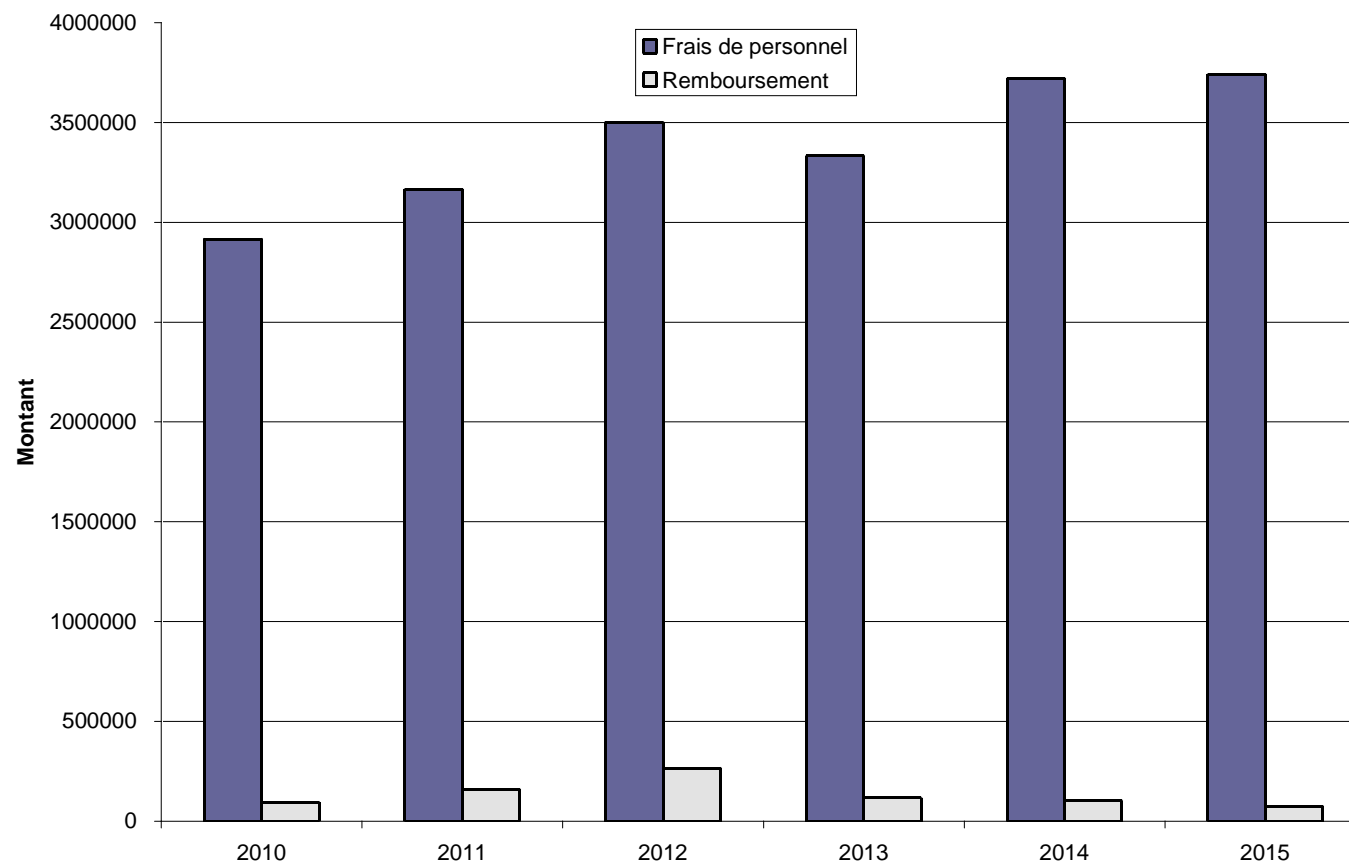
- le reclassement indiciaire des agents et promotion interne : 69 300 euros,
- l'arrivée d'agents : 61 500 euros,
- la participation pour les contrats aidés remis dans le chapitre 012 frais de personnel : 36 000 euros,
- la revalorisation du point d'indice pour les catégories C : 35 300 euros,
- l'augmentation de certaines cotisations , impact de 6 200 euros,
- l'augmentation du SMIC pour les emplois avenir : +0,83%, impact de 2 950 euros,
- le Glissement Vieillesse Technicité : impact cumulé sur la masse salariale des promotions et mutations (glissement), des progressions des rémunérations à l'ancienneté (vieillesse) et de l'augmentation des qualifications (technicité),

la baisse de 224 050 euros s'explique par les éléments suivants :

- le départ d'agents en 2014 et en cours d'année (retraite, mutation, démission) : 124 000 euros,
- la baisse du nombre d'heures supplémentaires : 21 200 euros
- les temps partiels de 4 agents : 19 500 euros,
- la diminution de cotisation accident du travail de 13 350 euros,
- le passage de 1 animateur pour 12 pour les 6-12 ans et de 1 pour 8 pour les 3-6 ans pour l'encadrement en accueils de loisirs et les inscriptions en baisse de 30% par rapport à 2015 (842 en 2015 contre 630 en 2014) soit une masse salariale en moins de 28 400 euros,
- le passage de 1 animateur pour 14 pour les 6-12 ans et de 1 pour 10 pour les 3-6 ans pour l'encadrement de la restauration : 5 000 euros.

Paie	Commune	2014			2015			Variation en €	Variation en %
		Titulaires	Non titulaires	Total	Titulaires	Non titulaires	Total		
	Brut	1 610 487	823 756	2 434 243	1 789 974	673 086	2 463 060	+ 28 817	+1,2%
	Dont heures supplémentaires	57 950	7 677	65 628	43 895	530	44 426	- 21 202	-32%
	Dont heures complémentaires	26798	62 387	89 185	33 604	52 358	85 962	- 3 223	-3,6%
	Charges	668 491	303 939	972 430	755 230	221 436	976 666	+ 4 236	+0,4%
	Total	2 278 978	1 127 695	3 406 673	2 545 204	894 522	3 439 726	+ 33 053	+1%
	ALSH Brut		76 728	76 728		53 078	53 078	-23 650	-30,8%
	Charges		15 079	15 079		10 334	10 334	-4 745	-31,5%
	Total		91 808	91 808		63 413	63 413	-28 395	-30,9%

LES FRAIS DE PERSONNEL



Le montant des remboursements des frais de personnel s'arrête à la somme de 74.000 euros.

Les transferts versés -20% à 883 175 euros contre 1 104 000 euros en 2014 et 420 083 euros en 2013

Il s'agit notamment de la subvention au C.C.A.S. et des participations au SIVOM du Bruaysis

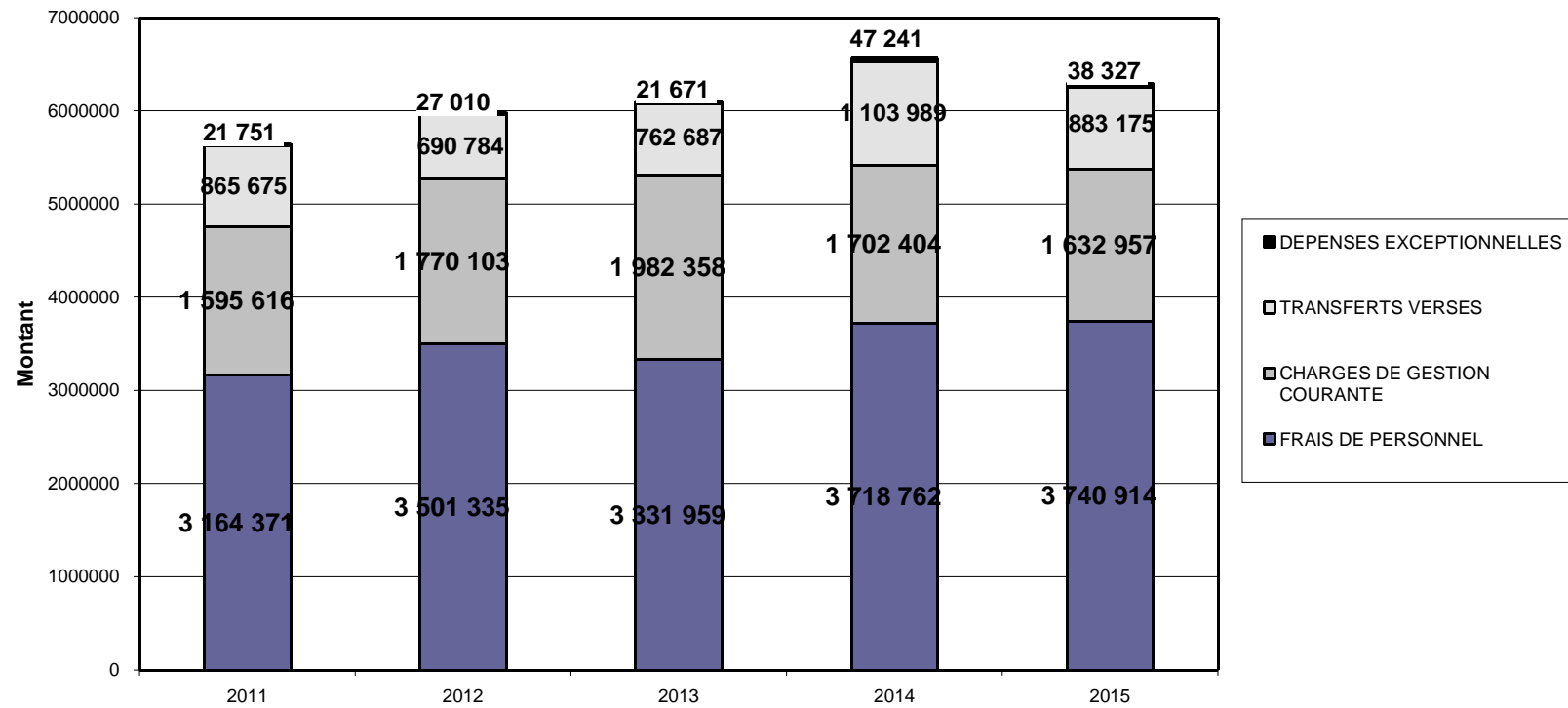
En 2015, la Commune a réglé les participations du SIVOM pour le second semestre 2014 pour la somme de 160 000 euros.

Les charges exceptionnelles -2% s'arrêtent à 38 327 euros contre 47 241 euros en 2014.

Les charges financières – 16%, 134 563 euros contre 160 915 euros en 2014. Notre dette est en 'fin de vie'. La ville rembourse plus de capital que d'intérêts. Et profite des taux variables avantageux.

Évolution des dépenses de fonctionnement :

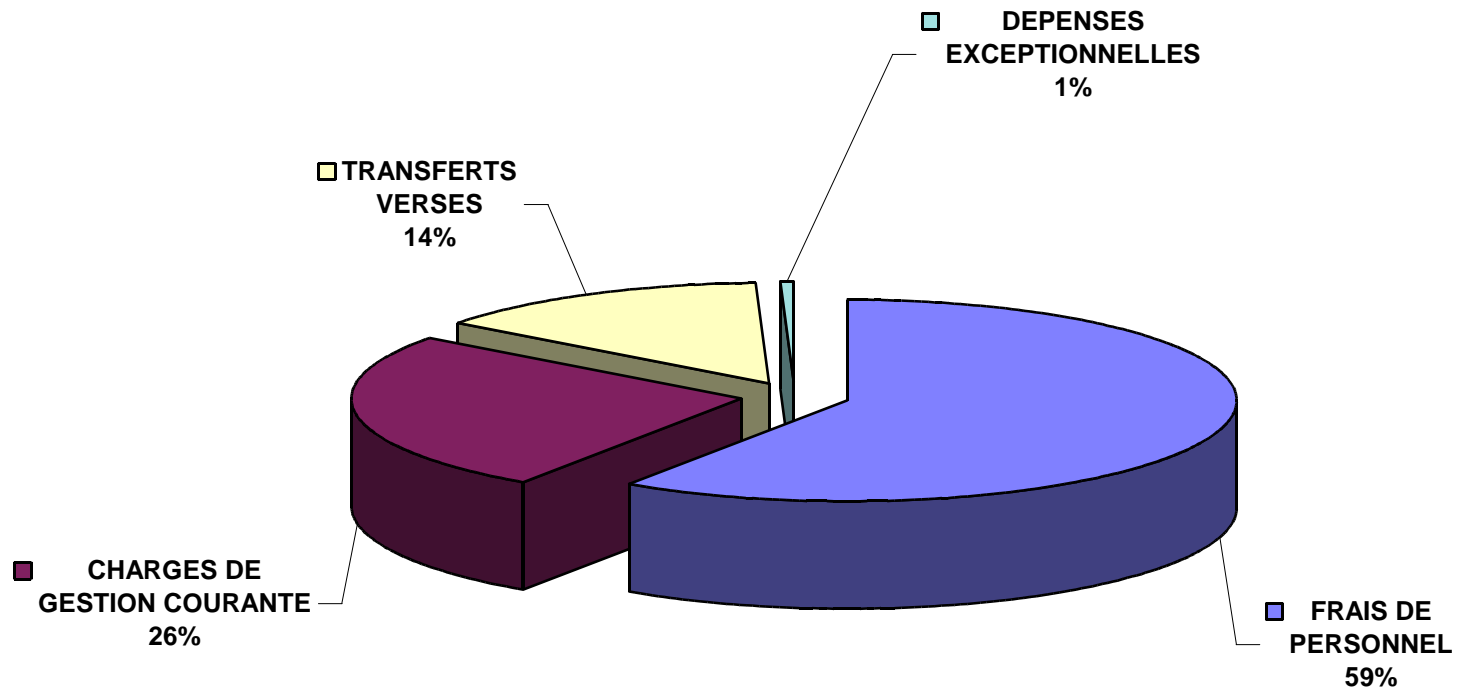
6 295 373 euros



Répartition des dépenses de fonctionnement 2015 :

6 295 373 euros

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2015



La répartition des recettes de fonctionnement 2015 :

7 204 376 €

Les dotations de l'état diminuent de 0,23% à 2 962 905 euros contre à 2 969 826 euros en 2014 et 3 023 143 euros en 2013. La Dotation Globale de fonctionnement diminue de 8% soit la somme de 137 000 euros.

La Dotation de Solidarité Rurale augmentent de +22% soit 27 723 euros et la Dotation de Solidarité Urbaine + 12% soit 118 007 euros. La Dotation Nationale de Péréquation baisse de 8% soit la somme de 15 803 euros.

Les impôts locaux augmentent à 2 475 758 euros soit + 3% (+ 64 380 euros) contre 2 411 378 euros en 2014.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des bases (nouveaux arrivants, travaux de confort...) car la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition en 2015.

Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses) augmentent de 16% à 1 457 387 euros (+ 205 081 euros) contre 1 252 306 euros en 2014.

La Commune a de nouveau perçu le fonds départemental de la taxe professionnelle pour la somme de 159 190 euros.

De plus, la CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse et les rythmes scolaires a versé plus de subventions (+61 500 euros) en raison de la fréquentation et de la multiplicité des sites déclarés en accueil de loisirs (accueil périscolaire et restauration scolaire).

Les recettes d'exploitation : produit des services et de gestion courante = loyers / entrées piscine / entrées restauration scolaire / concession cimetière... sont en baisse de 7% à 308 326 euros contre 332 953 euros en 2014.

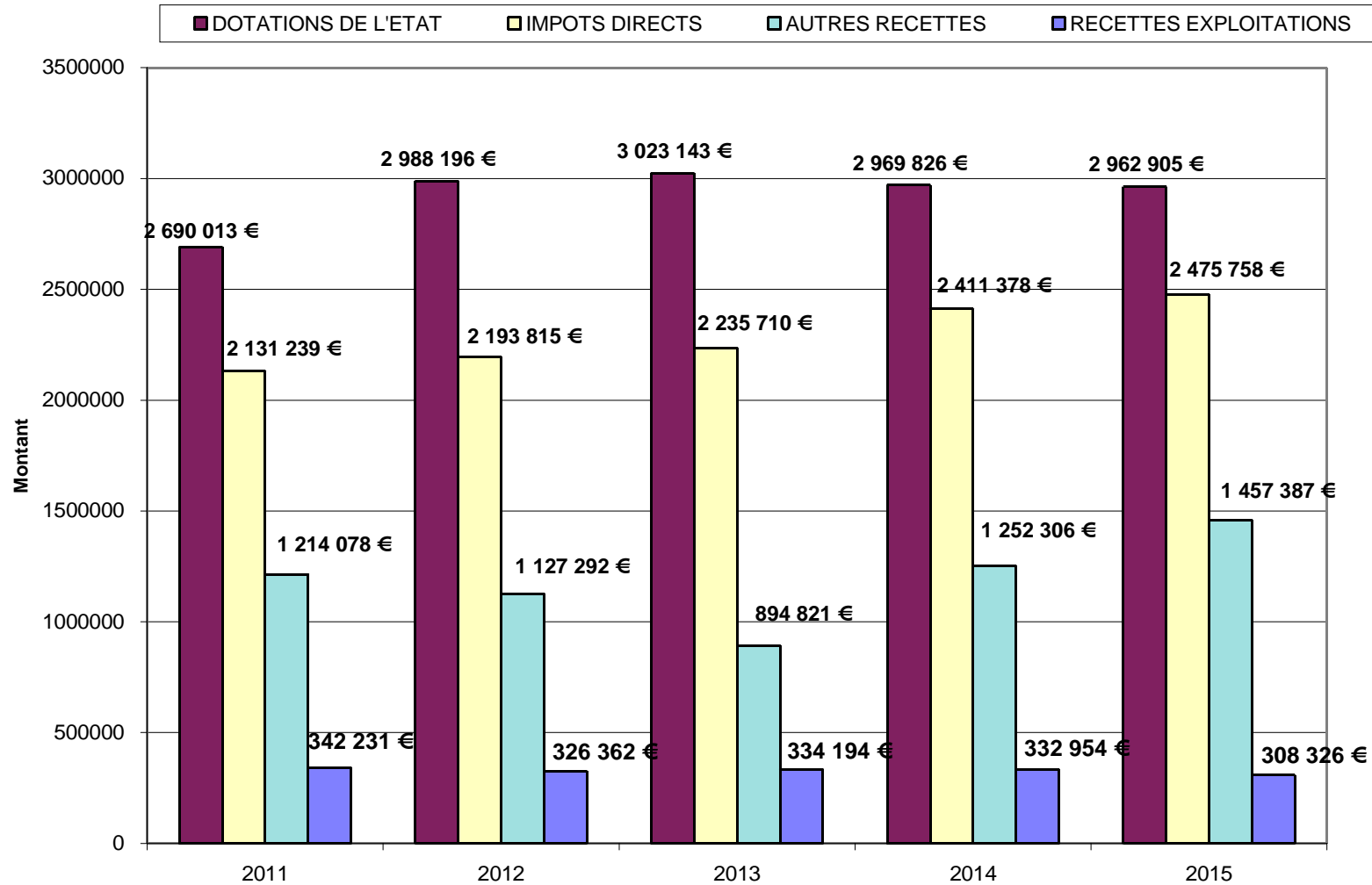
Cette baisse s'explique par la perception moins importante des loyers car des immeubles sont inoccupés et une baisse des produits générés par les produits des services en raison de la fréquentation.

Les atténuations de charges pour un montant de 73 942 euros contre 102 900 euros en 2014 en baisse de 28% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie).

Évolution des recettes de fonctionnement :

7 204 376 €

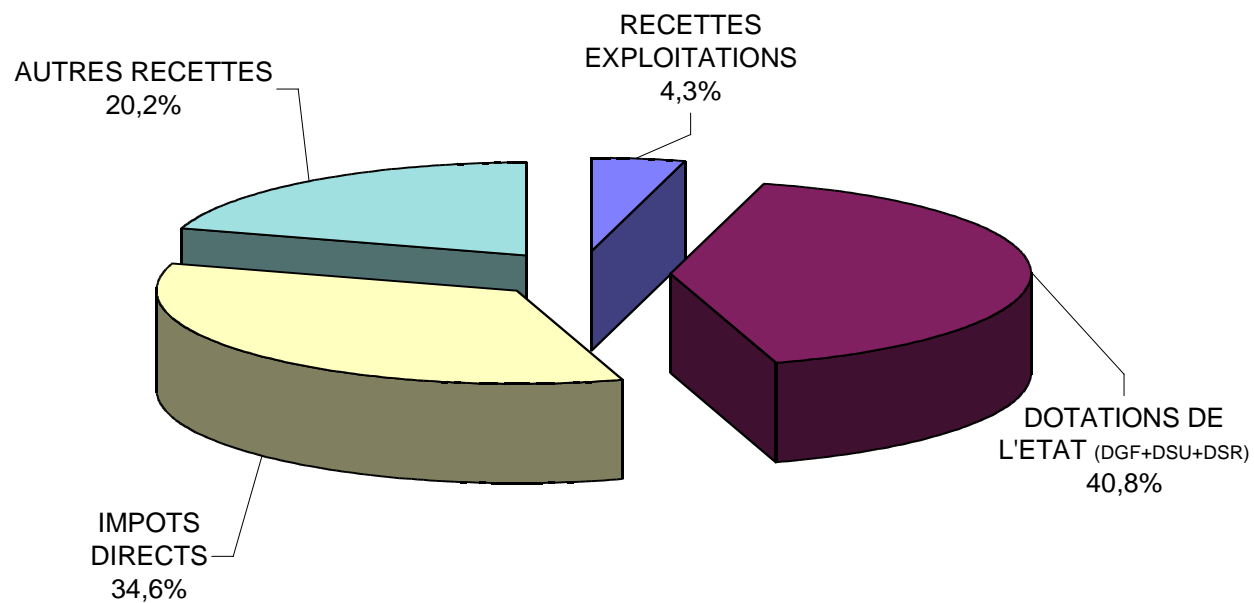
Sur le graphique ne figure pas les remboursements du personnel soit 102 900 euros



Répartition des recettes de fonctionnement 2015 :
(sauf recettes exceptionnelles)

Dotations et participations	2 962 905 euros
Impôts locaux des Divionnais	2 475 758 euros
Autres recettes	1 457 387 euros
Les produits des services	308 326 euros
Total 7 204 376 euros	

LES RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT EN 2015



L'investissement 2015 :

Les dépenses totales d'investissement s'arrêtent en 2015 à 919 352 €

- 252 616 euros en dépenses d'équipement (contre 748 392 € en 2014 et 1 110 056 € en 2013),
- 661 657 € pour le remboursement du capital de la dette.

Bâtiments municipaux :

- Eglise : système d'éclairage : 4 100 euros
- Achat vaisselle : 4 600 euros

Espaces publics

- plan pluriannuel d'aménagement du cimetière : achat terrain, urnes, caveau, clôture : 6 400 euros
- aménagement de deux ponts au parc de la Biette : 30 000 euros (subvention de 50% de l'Etat et du Conseil Départemental)

Voiries / Sécurité Routière

- achat de barrières et de signalétiques pour les écoles (pose programmée en mars 2016) : 13 300 euros
- signalétique de proximité pour les équipements municipaux et les commerces : 7 600 euros
- aménagement impasse Lamendin : extension de réseau : 15 000 euros
- paiement facture aménagement carrefour Plouviez : feux tricolores, mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite et clôture : 69 000 euros
- panneaux pour l'aménagement rue Lamendin et Basly : 5 200 euros
- remplacement poteaux incendie : 3 600 euros

Enseignements :

- chaudière école maternelle de La Clarence : 8 400 euros (subvention de 50% de la F.D.E. 62)
- drapeaux et devise de la France pour le fronton des écoles : 1 100 euros
- porte et escalier école primaire du Centre pour classe supplémentaire : 23 000 euros
- mobilier accueil périscolaire : 1 800 euros
- restauration Scolaire : tables et chaises pour les maternelles : 1 000 euros
- alarmes écoles équipés matériels informatiques neufs : 6 900 euros

Équipements des services :

- matériels piscine : 760 euros
- matériels services techniques : 4 000 euros (matériels espaces verts : tondeuses / débroussailleuses / coupes branches...)
- mobilier administratif : 2 000 euros (aménagement de poste)
- matériels informatiques : renouvellement licences : 3 500 euros
- matériels festivités : pont de lumière : 3 400 euros

Les recettes totales d'investissement 2015 sont de 804 285 €.

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 109 000 €.

Aucun emprunt n'a été réalisé sur 2015.

Pour combler le déficit d'investissement et les besoins pour 2015, une somme de 284.562 € a été transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement supérieur aux dépenses de fonctionnement) accumulé sur plusieurs années.

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 172 585 € de remboursement de TVA des investissements 2013 .

Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 198 552 €.

La Taxe Locale d'Équipement pour la somme de 39 571 €.

L'épargne nette :

L'épargne dégager permet d'autofinancer nos investissements dans de faible proportion.

En effet, celle-ci **est positive à 112 782 €** contre une épargne nette négative de 142 360 euros en 2014 (après retraitement des participations au SIVOM de 2013 versées en 2014 et idem pour la subvention du C.C.A.S.).

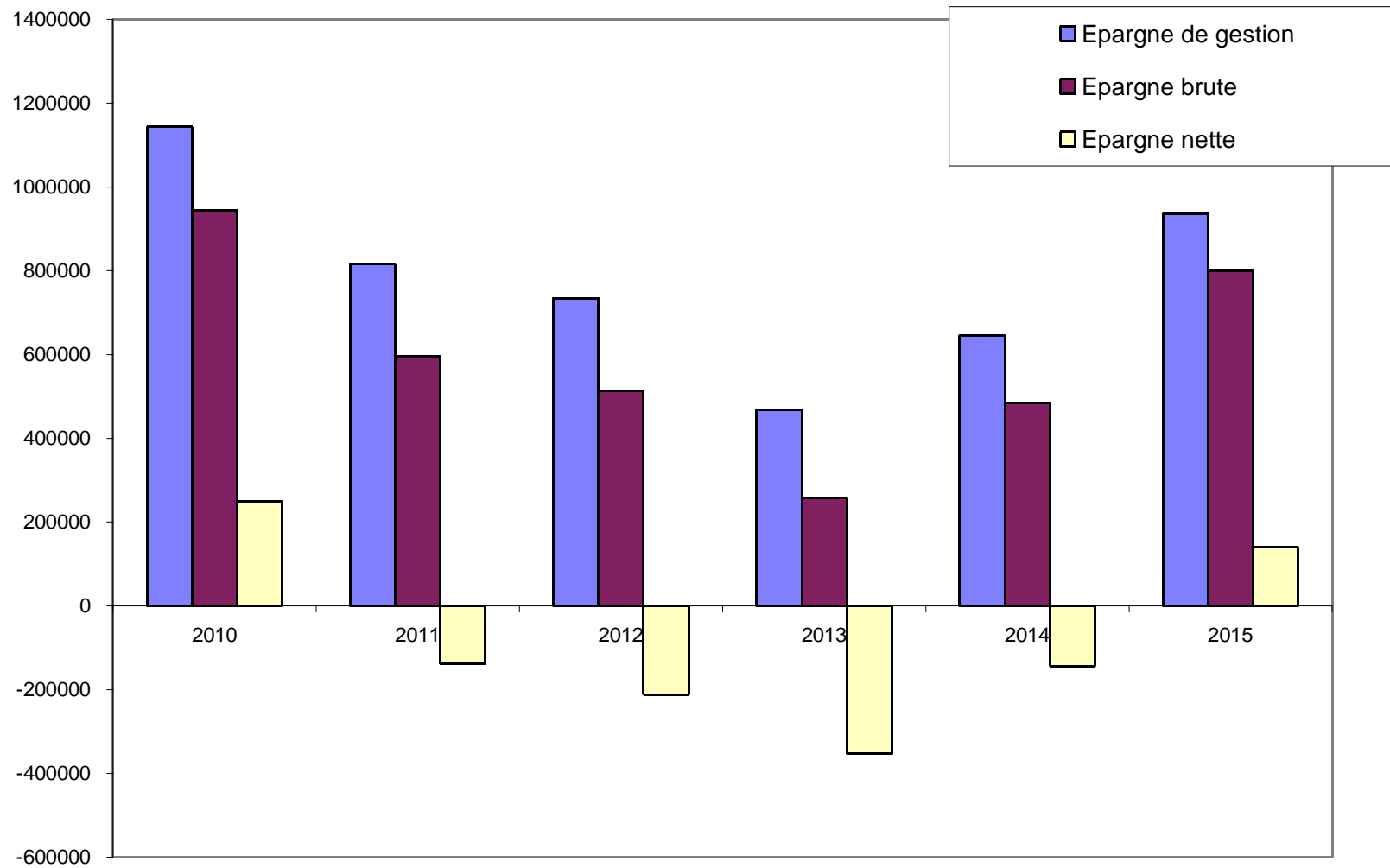
EPARGNE NETTE 2015

=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 7 204 376 €
-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 6 295 373 €
=
909 003 €
-
INTERETS : 134 564 €
=
774 439 €
-
CAPITAL : 661 657 €
=
+ 112 782 €

EPARGNE NETTE 2014

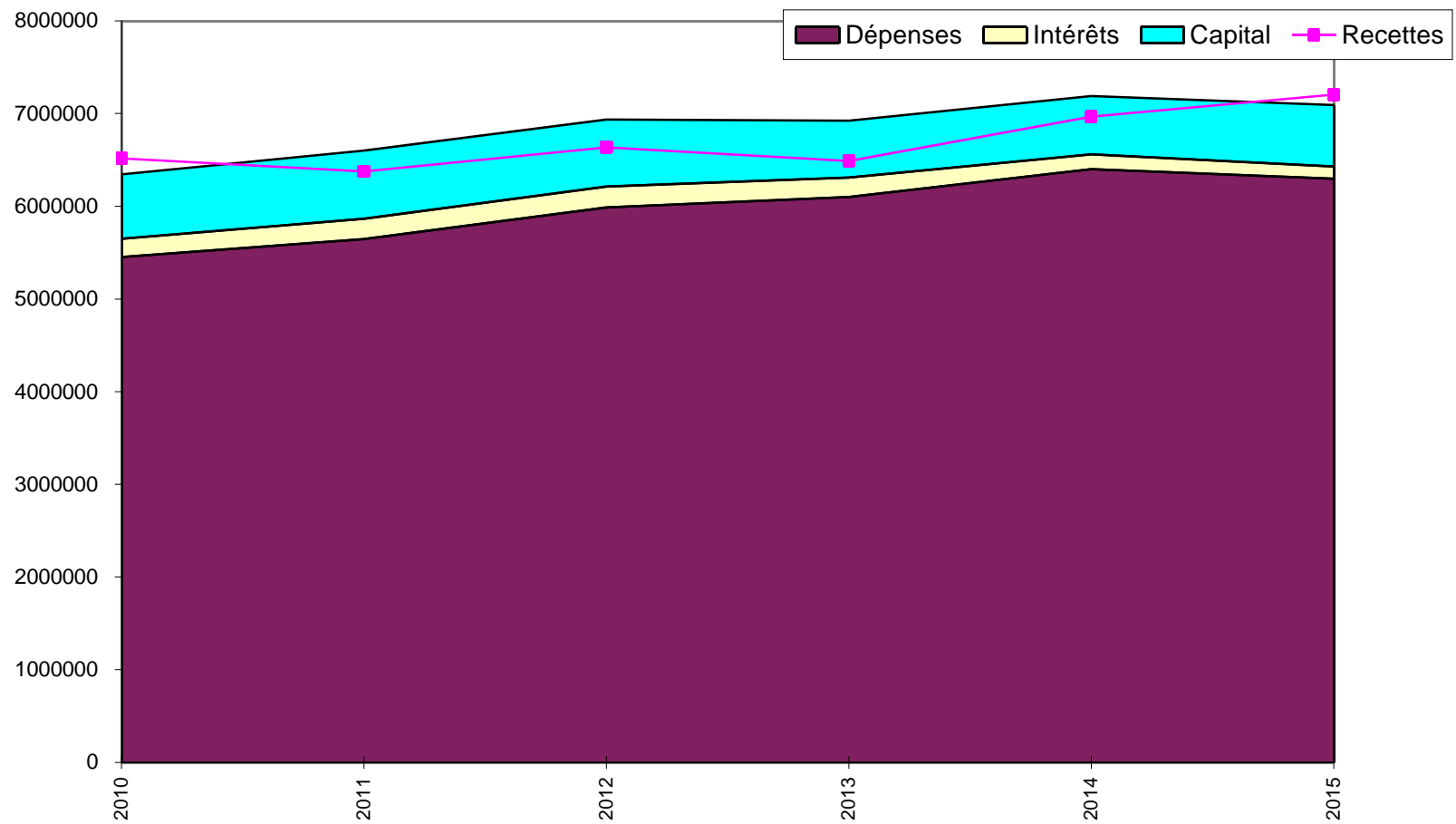
=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 6 966 464 €
-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 6 319 380 €
=
647 084€
-
INTERETS : 160 915 €
=
486 169 €
-
CAPITAL : 628 529 €
=
- 142 360 €

L'évolution de l'épargne :



L'évolution de l'épargne :

MARGE D'AUTOFINANCEMENT



LES ORIENTATIONS 2016 :

Stratégie fiscale :

Aucune augmentation des taux communaux en 2016 est programmée pour la 10ème année consécutive.

	2001	2002	Var	2003	Var	2004	2005	Var	2006	...	2016
*											
TH	11,59%	14,66%	+ 26,5%	14,88%	+ 1,5%	14,88%	15,18%	+ 2%	15,18%	...	14,91%
TF	29,63%	35,29%	+ 19%	35,82%	+ 1,5%	35,82%	36,54%	+ 2%	36,54%	...	36,11%
TFNB	85,23%	100,63%	+ 18 %	100,63%	0%	100,63%	102,64%	+ 2%	102,64%	...	100,81%

**PAS D'AUGMENTATION DE
TAUX PENDANT 9 ANS**

*

TH : Taxe d'habitation

TF : Taxe foncière

TFNB : Taxe foncière sur le non bâti

Stratégie d'endettement :

Voici un tableau récapitulant la situation de la dette.

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE EN € PAR HAB
2000	6 674 000	1 098 000			927
2001	7 112 000	1 152 000			988
2002	7 359 000	1 182 000			1022
2003	8 043 000	1 139 000			1117
2004	8 681 000	1 194 000			1206
2005	8 208 000	828 000			1140
2006	7 913 000	972 000			1099
2007	7 399 000	977 000			1028
2008	6 732 000	979 000			935
2009	6 059 000	978 000			842
2010	5 362 000	971 000			744
2011	4 641 000	964 000			645
2012	3 940 000	911 000			547
2013	4 342 678	804 268	585 618	218 649	604
2014	3 728 897	805 691	613 781	191 910	519
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
2016	2 411 271	808 970	674 305	134 664	336
2017	1 737 515	778 087	673 755	104 331	242
2018	1 164 653	648 129	572 862	75 267	162
2019	599 075	615 004	565 577	49 426	83
2020	525 903	96 498	73 172	23 326	73
2021	456 827	89 585	69 076	20 509	64
2022	384 874	89 585	71 952	17 633	54
2023	309 926	89 585	74 948	14 637	43
2024	231 858	89 585	78 068	11 516	32
2025	150 539	89 585	81 318	8 266	21
2026	65 835	89 585	84 704	4 880	9
2027	0	67 189	65 835	1 353	0
TOTAL		5 968 635			

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 3 085 576 euros fin 2015 soit une baisse de 65 %. (malgré un emprunt de 1.000.000 € en 2012).

En 2016, la Commune étudie le recours à l'emprunt notamment pour l'opération : changement de candélabres en partenariat avec Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais. L'emprunt avoisinerait les 100 000 euros sur une durée de 7 ans et un taux de 1,4% sans compter la bonification de la FDE 62.

Mais également, un emprunt d'un million d'euros pour le projet de terrain synthétique et vestiaires au Stades Jules Mallez et également la rénovation de l'école maternelle Joliot Curie de la Cité 34.

Cet emprunt devra être dimensionné en fonction des subventions. Il n'est pas écarté d'avoir recours à un prêt relais pour les subventions et la TVA que la Commune récupérera en 2018 si les travaux sont réalisés en 2016.

ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT POUR 2016

Dépenses :

- ❑ maîtrise des dépenses courantes (réceptions / abonnement / fournitures / affranchissement / télécommunications / communication ...),
- ❑ révision des contrats : maintenances, locations,..., mise en concurrence accrue des fournisseurs,
- ❑ réduction frais de personnel (vigilance sur heures supplémentaires / réorganisation des services tout en garantissant un service public de qualité / étude sur non remplacement d'agents partant en retraite...),
- ❑ poursuite des actions de fonctionnement mais certaines actions sont revues à la hausse et nouvelles actions seront réalisées :
 - kermesse municipale : maintien de l'enveloppe
 - coopération internationale : enveloppe de 20 000 euros pour l'accueil des Polonais
 - police municipal : budget de 60 000 euros (masse salariale, achat de véhicules, équipements...)
 - actions politique ville : voir délibération
 - contrat local d'accompagnement scolaire : budget de 20 000 euros en masse salariale
 - séjour supplémentaire en avril : 15 000 euros
 - formation des agents et notamment des emplois avenir
 - entretien des voiries : 70 000 euros contre 113 000 euros en 2015
 - entretien – maintenance – réparation des bâtiments
- ❑ subvention du C.C.A.S. adaptée en raison de la révision des conditions d'attributions des aides aux personnes en difficultés et des économies réalisées sur le banquet et goûter des aînés.
- ❑ dépenses à faire en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail,
- ❑ maintien des subventions aux associations
- ❑ reprise des contrats aidés à compter du 1er février 2016

Recettes :

- location des salles : facturer la location aux organismes privées : CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territorial / optimisation des locations par rapport aux associations / étude sur l'augmentation des tarifs de location
- augmentation des tarifs de la restauration scolaire appliquée au 1er janvier 2016 (hausse modérée de 0,05 € par ticket)
- reprise des contrats aidés à compter du 1er février 2016
- cession de notre patrimoine : terrain des rues Jarzembowski, Joliot Curie, et Kleinhans...
- baisse prévue de 136 000 euros de la Dotation Globale Forfaitaire pour 2016 idem en 2017 et 2018 mais compensation pour le moment par d'autres dotations et le FPIC Fonds de Péréquation Inter-Communes
- pas d'augmentation des taux d'imposition

LES INVESTISSEMENTS 2016 :

La Commune a investi en dépenses d'équipement la somme de :

2011	2012	2013	2014	2015
741 374 €	1 687 124 €	1 110 056 €	748 392 €	252 616 €

La prévision de dépense pour 2016 avec les reports et les travaux en régie s'élèvent à la somme de 2 427 000 euros.

Un travail a été commencé à la mise en place d'un PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement afin de lisser nos investissements sur plusieurs années.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des investissements de 2016 :

Bâtiments municipaux :

- Réfection École maternelle Joliot Curie pour la somme de 254 000 euros,
- Aménagement abords des écoles notamment cheminement piétonnier à l'école Copernic pour 60 000 euros,
- Mobilier écoles diverses : 10 000 euros
- Cheminement école primaire Transvaal vers la rue Lebacq : 8 000 euros
- Équipements informatiques des écoles pour 10 000 euros,
- Création terrain synthétique et vestiaires au Stade Jules Mallez pour la somme de 1 257 000 euros,
- Équipements piscine pour 5 000 euros,
- Programme accessibilité pour la somme de 71 000 euros,

- Mairie : renouvellement standard : 20 000 euros et du serveur 60 000 euros, sécurisation : 12 500 euros (alarme, armoires ignifugées...),
- Équipements : tables, chaises, frigo...pour la somme de 14 000 euros (renouvellement).

Espaces publics

- Plan pluriannuel d'aménagement du cimetière : columbarium pour 10 000 euros / trottoir rue Thorez 10 000 euros / reprise de corps 6 000 euros,
- Plan pluriannuel d'aménagement du parc de la Biette : réparation de la fuite au Camping pour 25 000 euros et 7 500 euros pour le renouvellement d'une aire de jeux.

Voiries / Sécurité routière

- Voiries et réseaux : gravillonnage rue des Frères de Lima pour 28 000 euros et purges diverses pour 30 000 euros,
- Bouches incendies : 5 000 euros (renouvellement),
- Paiement des travaux sur le Route Départementale 341 et les trottoirs de la rue Jules Guesde 158 400 € (dont la moitié de report de 2015 car la convention prévoit le paiement sur 2 ans mais nous n'avons pas eu d'ordre de paiement du Conseil Départemental à ce jour),

Éclairage public :

Projet pour les années 2016, 2017 et 2018 de remplacer l'intégralité des mats boules soit un budget de 350 000 euros financés par les subventions de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) et par un prêt à taux bonifié à 1%. L'amortissement de ce projet grâce aux économies générées par ce remplacement serait réalisé en 8 ans. La première phase sera réalisé en 2016 pour la somme de 105 000 euros.

Développement économique :

- Mise en place de signalétiques de proximité phase 2 : 15 000 €,
- Aides directes aux Commerçants : 5 000 €,
- Illuminations de Noël : 5 000 €,
- Aménagement entrées de ville : 10 000 €.

Équipements des services :

- Équipements divers aux services techniques : 9 000 €,
- Plan Zéro Phyto : 20 000 €
- Achat d'un tracteur équipé d'une lame pour les Services Techniques : 20 000 €,
- Aménagement des locaux des Services Techniques : 11 000 €,
- Achat d'un véhicule utilitaire pour les Services Techniques : 20 000 €,
- Achat d'une auto-laveuse pour le complexe sportif : 10 000 €,
- Achat mobilier : 4 000 €,
- Achat d'équipements informatiques : 5 000 euros (renouvellement),
- Achat mise en place police municipale : 17 000 euros (véhicule, mobilier...),
- Achat instruments pour l'école de musique : 2 700 euros

Endettement :

L'encours de la dette diminue, **il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 3 085 576 euros fin 2015 soit une baisse de 64,5 %.** (malgré un emprunt de 1.000.000 € en 2012).

L'annuité du capital est importante jusqu'en 2020. Nous rembourserons environ 800 000 euros par an jusqu'en 2018, puis 630 000 euros en 2019 et 2020. A partir de 2020, l'annuité tombe à 100 000 euros soit un gain de presque 700 000 euros par rapport à ce que nous remboursons aujourd'hui.

Pour 2016, un emprunt de 1 000 000 euros est programmé.

Le capital de la dette est peu important et représente 430 euros par habitant.

Cependant l'annuité doit être remboursée par la différence positive entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La Commune doit conserver cette marge afin de rembourser le capital de la dette.

Cette équilibre est fragile.

De 2007 à 2010, la Commune avait une épargne positive, l'augmentation des charges courantes (énergie, carburant, alimentation, rémunération...), le développement des actions de fonctionnement, le recrutement d'agents en lien avec ces actions, la stagnation des dotations de l'état et les bases fiscales de la Commune faible a dégradé cette situation.

C'est pour ces raisons que l'épargne est devenue négative de 2011 à 2014.

En 2015, l'excédent est de 774 4396 euros contre une annuité de 661 657 euros.

Le budget de fonctionnement 2016 doit prendre en considération l'écart faible entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Les options possibles sont les suivantes : maîtrise des actions de fonctionnement et de la masse salariale.

En effet, la Commune ne peut agir dans les décisions concernant les dotations de l'Etat, le Conseil Municipal souhaite conserver les mêmes taux d'imposition. Il faut faire venir de nouveaux citoyens et entrepreneurs à Divion afin de récolter plus d'impôt mais cette solution est difficile à mettre en œuvre et les effets ne sont pas immédiats (temps de la construction et exonération).

Etat de la dette sans nouvel emprunt :

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE EN € PAR HAB
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
2016	2 411 271	808 970	674 305	134 664	336
2017	1 737 515	778 087	673 755	104 331	242
2018	1 164 653	648 129	572 862	75 267	162
2019	599 075	615 004	565 577	49 426	83
2020	525 903	96 498	73 172	23 326	73
2021	456 827	89 585	69 076	20 509	64
2022	384 874	89 585	71 952	17 633	54
2023	309 926	89 585	74 948	14 637	43
2024	231 858	89 585	78 068	11 516	32
2025	150 539	89 585	81 318	8 266	21
2026	65 835	89 585	84 704	4 880	9
2027	0	67 189	65 835	1 353	0

Le ratio capital restant dû / excédent de fonctionnement 2015 est de 4. (3 085 576 / 774 439)

C'est à dire que l'excédent de fonctionnement 2015 nous permet de rembourser la dette en 4 ans.

Etat de la dette : hypothèse emprunt de 1 000 000 euros (15 ans / taux de 2,5%) :

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE EN € PAR HAB
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	
2016	3 411 500	890 266	730 266	160 000	
2017	2 682 234	858 766	731 161	127 606	
2018	2 052 073	728 766	631 590	97 177	
2019	1 427 483	696 266	626 054	70 212	
2020	1 294 429	177 066	134 556	42 511	
2021	1 163 873	170 266	132 095	38 172	
2022	1 028 779	170 399	136 672	33 727	
2023	889 107	170 403	141 289	29 115	
2024	744 818	170 282	145 946	24 336	
2025	444 872	80 766	69 645	11 122	
2026	375 227	80 766	71 386	9 381	
2027	303 841	80 766	73 170	7 596	
2028	230 671	80 766	75 000	5 767	
2029	155 671	80 766	76 875	3 892	
2030	78 797	80 766	78 797	1 970	
2031	0	80 766	80 766	0	
2032	0	0	0	0	

TRESORERIE :

La trésorerie est constituée par les sommes d'argent disponible sur notre compte.

La trésorerie de la commune est faible et doit être reconstituée.

Nous avons actuellement une ligne de trésorerie de 500 000 euros

Cette ligne de trésorerie nous permet de pallier à l'écart qu'il peut exister entre nos dépenses et nos recettes. En effet, certaines recettes sont versées en une seul fois dans le courant de l'année. C'est le cas de dotations qui sont versées au mois de juin pour un montant de 1 300 000 euros.

Nous avons remboursé le prêt relais de 300 000 euros au mois d'octobre 2015.

SYNTHESE :

Voici les grandes orientations pour 2016 :

- maintien des taux d'imposition,
- emprunt afin de réaliser les projets : terrain synthétique et école Joliot curie,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- renouvellement des actions de fonctionnement déclinés en 2015,
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme,
- maîtrise des frais de personnel,
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager de l'épargne ou autofinancement,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- recherches de recettes nouvelles,
- vente du patrimoine,
- retrouver une trésorerie saine.